

Geneva Digital Market (GDM)

Règlement 2025

La 13e édition du Geneva Digital Market aura lieu du **3 au 6 novembre 2025** à Genève.

Veillez trouver [ici](#) plus d'informations sur le GDM. Pour les sections du marché ouvertes aux projets XR européens ou les projets interactifs suisses, tous les détails sont disponibles sur notre [site internet](#).

1. CONDITIONS D'ADMISSION

XR Coproduction Sessions (XRC)

- a) L'appel est ouvert aux producteur·rice·s, créateur·rice·s et cinéaste·s actif·ve·s en Suisse et/ou en Europe dans le domaine de la réalité virtuelle, augmentée ou mixte. Plusieurs projets peuvent être soumis par la même personne/société de production.
- b) Veuillez noter que seuls les projets répondant aux critères suivants seront pris en considération :
 - i) Être un·e professionnel·le/ créateur·rice basé·e en Suisse ou en Europe
 - ii) Avoir un·e producteur·rice et un plan de financement en place
 - iii) Avoir un potentiel d'impact européen
- c) Cet appel à projets est ouvert à tous les projets XR, en développement, en préproduction, en production ou en postproduction. **Les projets finis et diffusés ne sont pas éligibles.** Tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont acceptés, à l'exception des projets destinés à promouvoir un service ou un produit. Tous les formats (réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR), réalité mixte (MR) ou vidéos 360) sont acceptés.

Swiss Interactive Sessions (SIS)

- a) Veuillez noter que seuls les projets répondant aux critères suivants seront pris en considération :
 - i) Être un·e producteurs·rice, créateur·rice et cinéaste suisse ou être basé·e en Suisse
 - ii) Avoir un projet de création numérique en cours de production ou achevé en recherche d'opportunités de distribution, dans les domaines du media design, des arts immersifs et visuels, et du spectacle vivant intégrant des innovations liées au numérique.
- b) Tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont acceptés, à l'exception des projets destinés à promouvoir un service ou un produit.

2. SOUMISSION ET DÉLAIS

- a) Les soumissions pour les XR Coproduction Sessions et pour les Swiss Interactive Sessions sont saisies en ligne sur la plateforme [MyGIFF](#).

- b) En soumettant un projet, vous déclarez et garantissez que vous êtes le **détenteur-riche de tous les droits d'utilisation de l'œuvre ou que vous avez été autorisé-e à le faire**. Le GIFF ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation, conflit ou procès en rapport avec la soumission du projet. En outre, vous autorisez le traitement de vos données personnelles à des fins d'organisation interne au GIFF uniquement.
- c) Pour être prises en considération pour l'édition 2025, les **soumissions** doivent être enregistrées avant le :
2 septembre 2025
- d) Le Festival s'engage à protéger la confidentialité et les droits d'auteur sur les œuvres soumises : les documents, liens et matériels partagés ne seront visibles que par l'équipe du Festival dans le cadre du processus de sélection. En cas de sélection, le Festival se réserve le droit d'utiliser les informations et le matériel promotionnel de l'œuvre dans ses supports de communication, en respectant les droits d'auteur. En soumettant une œuvre au GIFF, vous reconnaissez que le partage d'informations exclusives sur Internet comporte des risques inhérents (y compris le piratage) que vous assumez, sauf s'ils résultent d'une négligence grave de la part du GIFF.
- e) La soumission et la participation d'une œuvre au GDM impliquent **l'acceptation des conditions de participation**. Le non-respect de ces dernières peut entraîner, sur décision de la direction, l'annulation de la sélection de l'œuvre/du projet.
- f) Il n'y a pas de frais de soumission.

3. PROJETS SÉLECTIONNÉS

- a) Les projets sélectionnés seront annoncés au-à la (aux) producteurs-riche(s)/créateur-riche(s) concerné-e-s **fin septembre 2025**. Ils et elles s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur sélection avant l'annonce officielle du programme, le 9 octobre 2025.
- b) L'inscription en ligne génère un contrat (les présentes Conditions générales) que vous devez accepter.
- c) Toute la **documentation nécessaire** au catalogue et au site internet du GDM doit être envoyée au plus tard **avant 25 septembre 2025** sous peine de disqualification.
- d) Afin de promouvoir chaque projet et chaque section, l'inscription autorise le Festival à utiliser les bandes-annonces et les extraits associés dans ses salles, sur son site Internet et sur ses canaux de communication. Le Festival se réserve le droit de modifier et/ou de rédiger le synopsis des œuvres sélectionnées pour ses différents supports de communication.

4. ACCUEIL & HOSPITALITÉ

Veillez noter que le Festival ne prendra en charge qu'une seule personne par projet, désignée comme représentante par les responsables du Marché.

XR Coproduction Sessions (XRC)

- a) La sélection d'un projet dans les XR Coproduction Sessions, permet de bénéficier des avantages suivants :
- Prise en charge par le Festival du voyage (en Europe/Suisse) et de l'hébergement pour 1 nuit pour la personne représentante du projet
 - accès aux outils et événements de networking et de matchmaking
 - promotion et visibilité du projet
 - pour la personne représentante du projet : 1 accréditation permettant l'accès à tous les événements du GDM et du GIFF et 1 invitation pour la Nuit Numérique qui aura lieu le 5.11.2025
 - pour les autres membres du projet : 2 accréditations permettant l'accès aux événements du GDM et du GIFF
- b) Le-la représentant-e du projet sélectionné est tenu-e :
- D'assister aux sessions des XR Coproduction Sessions (une demi journée)
 - D'assister à toutes les réunions individuelles agendées pendant l'événement. (une demi journée)
- c) Concernant la prise en charge du voyage, le Festival se réserve le droit de décider des itinéraires, en accord avec les invité-e-s.

Swiss Interactive Sessions (SIS)

- a) La sélection d'un projet dans les Swiss Interaction Sessions permet de bénéficier des avantages suivants :
- prise en charge de l'hébergement pour **1 nuit pour la personne représentante du projet**
 - accès aux outils et événements de networking et de matchmaking
 - promotion et visibilité du projet
 - pour la personne représentante du projet : 1 accréditation permettant l'accès à tous les événements du GDM et du GIFF et 1 invitation pour la Nuit Numérique qui aura lieu le 5.11.2025
 - pour les autres membres du projet : 2 accréditations permettant l'accès aux événements du GDM et du GIFF
- b) Le-la représentant-e du projet sélectionné est tenu-e :
- de participer aux sessions des Swiss Interactive Sessions
 - d'assister à toutes les réunions individuelles agendées pendant l'événement

5. RÈGLES GÉNÉRALES

La direction du Festival traitera toute circonstance exceptionnelle non mentionnée ci-dessus. Elle peut accorder des dérogations spéciales pour des demandes spécifiques et justifiées. **La participation au Geneva Digital Market implique l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions générales énoncées dans le présent contrat.** Le Festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps et sans préavis.

Geneva International Film Festival et Digital Market, mai 2025.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter les responsables gdm.executive@giff.ch